

27 avril 2004

## **Révision 2004 des Principes OCDE de gouvernement d'entreprise**

### **- La réforme du gouvernement d'entreprise ne s'arrête pas là**

Le 22 avril 2004, l'OCDE a dévoilé une version révisée de ses Principes de gouvernement d'entreprise approuvée par les trente Etats membres. Ceci met fin à un processus de révision d'un an qui s'est tenu dans un contexte de scandales financiers à répétition et de défiance du public à l'égard de l'entreprise dans les pays de l'OCDE et au-delà. Certaines actions gouvernementales ont contribué à rétablir, en partie, cette confiance des citoyens. Mais beaucoup reste à faire. La révision des Principes, la seule norme internationale en la matière, était ainsi l'occasion de guider les débats nationaux et d'approfondir la question de la réforme du gouvernement d'entreprise.

Le TUAC et ses affiliés ont participé activement au processus de révision. A maintes reprises, le TUAC a appelé à une révision ambitieuse des Principes, adoptant une approche renouvelée du gouvernement d'entreprise au-delà de la problématique actionnaires-dirigeants. Le TUAC était convaincu du potentiel du processus de révision pour informer les entreprises responsables sur les mécanismes de gouvernance et de reddition des comptes. Le TUAC était particulièrement sensible aux droits légitimes des parties constituantes de l'entreprise, dont les salariés et les investisseurs responsables, à tenir les PDG et les conseils d'administration redevables de leurs actions, tout en assurant leurs responsabilités vis à vis des parties prenantes externes.

Face à ces enjeux, certaines révisions spécifiques des Principes vont dans le bon sens. C'est le cas notamment des nouveaux principes relatifs à la divulgation des politiques de vote en AG par les investisseurs institutionnels, à la protection des actionnaires minoritaires, aux devoirs des commissaires aux comptes vis à vis de l'entreprise. Le TUAC note aussi les améliorations qui ont été apportées au chapitre sur les parties prenantes dans la phase finale du processus de révision, à la demande de l'un de ses principaux Etats membres. Le nouveau principe sur la protection des salariés témoins d'actes illicites (*whistleblowers*) est bienvenu. Dans ce chapitre le droit des parties prenantes est maintenant défini au-delà « du droit en vigueur » (texte original) pour inclure les « accords mutuels ». Le développement des « mécanismes de participation des salariés » à la performance de l'entreprise (comités d'entreprise, administrateurs salariés, actionnariat salarié) est maintenant permis. Ces changements étaient nécessaires pour la reconnaissance par l'OCDE des diverses formes existantes de participation des salariés au gouvernement d'entreprise.

Ceci étant, le TUAC reste convaincu que la réforme ne s'arrête pas au résultat du processus de révision et que bien d'autres actions sont nécessaires pour relever les défis de demain en matière de gouvernement d'entreprise. Les actionnaires ont une responsabilité d'être actifs, informés et d'agir dans l'intérêt long terme de l'entreprise. Le contrôle des rémunérations des dirigeants doit être renforcé et la diversité des membres du conseil d'administration encouragée, notamment en facilitant l'accès des actionnaires au processus de nomination. La divulgation des votes en AG par les investisseurs institutionnels et celle de la rémunération individuelle des dirigeants doivent devenir des priorités. Il faut des règles strictes pour

prévenir les situations de conflits d'intérêts qui peuvent affecter les actionnaires de contrôle, les investisseurs institutionnels, les analystes financiers, les agences de notation, les dirigeants qui cumulent les mandats d'administrateurs. Enfin, la séparation des fonctions de président du CA et de directeur général doit être considérée comme une condition de base pour une répartition saine des pouvoirs au sein de l'instance de direction et de supervision de l'entreprise.

Sur ces points, il n'y a pas eu d'accord entre les Etats membres de l'OCDE pour réviser les Principes ; le TUAC et ses affiliés continueront de faire pression pour la réforme. Nous renouvelons notre soutien à des normes internationales de qualité pour la gouvernance et la responsabilité de l'entreprise. Les Principes ont le potentiel pour devenir une telle norme. Ainsi, plus que le résultat acquis, c'est la capacité des Etats, des investisseurs responsables, des travailleurs et des autres parties prenantes à continuer le dialogue au niveau international sur la réforme de la gouvernance et des responsabilités de l'entreprise. A l'occasion de l'adoption formelle des Principes révisés lors de la réunion ministérielle de l'OCDE les 13 et 14 mai 2004, les gouvernements doivent donner un mandat clair et octroyer les ressources suffisantes à l'OCDE pour développer un dialogue entre les parties prenantes, parallèlement à un processus de suivi des politiques de réforme du gouvernement d'entreprise menées par les Etats membres. Les gouvernements doivent détailler le contenu d'un programme de travail pour développer et pour renforcer les Principes.